



Communiqué de presse

Bordeaux, le 25 février 2020

Coronavirus : quelle organisation en région Nouvelle-Aquitaine pour faire face à une éventuelle épidémie ?

Depuis début janvier, l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine a mis en place une organisation à l'échelle de la région pour assurer la gestion sanitaire de la situation et limiter la propagation du virus.

Par mesure de précaution et pour faire face à une éventuelle épidémie COVID-19, Olivier VÉRAN, Ministre des Solidarités et de la Santé, a demandé aux ARS de renforcer cette organisation notamment compte tenu du nombre de cas apparu en Italie. Une cellule de crise est opérationnelle au sein de l'ARS Nouvelle-Aquitaine. Elle assure la coordination des cas possibles et confirmés, le suivi des personnes contacts et l'organisation de la prise en charge avec les établissements de santé et la médecine de ville.

La stratégie régionale mise en place

Dans cette première phase, les objectifs sont de détecter et de prendre en charge le plus précocement possible les cas et les personnes contacts, mais aussi de planifier la montée en puissance du système de santé pour faire face à l'évolution de la situation épidémiologique.

Les actions qui sont mises en œuvre :

- **Un travail réalisé conjointement avec les établissements de santé de Nouvelle-Aquitaine** pour veiller aux moyens nécessaires et prendre les mesures de protection pour la prise en charge des patients et assurer la sécurité des personnels soignants ;
- **Une gestion des cas dits « possibles »** grâce à la mise en place d'un circuit de signalement rigoureux connu par tous les acteurs de santé ;
- **L'hospitalisation systématique des cas confirmés jusqu'à leur guérison et la mise en place d'un circuit sécurisé de prise en charge des cas possibles jusqu'à l'infirmité des tests** dans les établissements de santé désignés ;
- **Une identification et une prise en charge des personnes contacts** exposées au virus avec la mise en place de mesures de précaution allant jusqu'à l'isolement à domicile : la cellule régionale de Santé publique France mène les investigations pour identifier les cas contacts et l'ARS assure le suivi médical de ceux-ci jusqu'à la fin de la période d'incubation du coronavirus (soit 14 jours).
- **L'élargissement du dispositif de gestion des cas aux personnes revenant de Lombardie et de Vénétie (Italie) en complément des autres zones à risque** (Chine continentale, Hong-Kong, Macao, Singapour, Corée du Sud).

Les actions d'anticipation pour faire face à une évolution épidémique :

Pour sécuriser cette prise en charge :

- **Un premier niveau de réponse s'appuie sur les établissements de santé de première ligne, habilités pour le Covid-19 c'est-à-dire les CHU de Bordeaux, Limoges et Poitiers.** Ces établissements disposent notamment d'un plateau technique hautement spécialisé, opérationnel 7j/7 avec recours permanent à un infectiologue. Ils permettent d'ores et déjà la prise en charge des patients classés «cas confirmés» dans des conditions de sécurité adaptées au sein de services de maladies infectieuses et tropicales et/ou de réanimation.
- Le CHU de Bordeaux est déjà opérationnel pour réaliser **les tests de diagnostics. Les laboratoires des CHU de Poitiers et de Limoges viendront renforcer très prochainement les capacités à réaliser ces tests** dans la région.

- **Désormais un second niveau d'établissements (voir liste en fin de communiqué) est mobilisé pour augmenter les capacités des établissements de première ligne** Ces établissements disposent de services d'urgences et d'infectiologie. Par ailleurs, afin de compléter le dispositif et de couvrir l'ensemble des départements de la région les CH de Tulle et de Guéret disposant d'un SAMU sont sollicités dans les mêmes conditions que les établissements de 2^{ème} ligne.
- L'ARS Nouvelle-Aquitaine mobilise également l'ensemble des établissements en leur demandant **d'être en mesure d'augmenter leur capacité d'accueil de 10%**.
- Enfin, **la médecine de ville est également impliquée dans le repérage des cas possibles** et l'accompagnement du circuit de prise en charge.

Les mesures de prévention

Afin de diminuer les risques de propagation de la maladie, les recommandations indiquent en priorité aux personnes revenant de zone à risque de limiter les contacts avec leur entourage et les autres dans une période de 14 jours suivant leur retour de voyage. En cas de sortie inévitable, le port du masque est recommandé.

Par ailleurs, **le port d'un masque chirurgical est préconisé aux personnes symptomatiques** pour prévenir la contamination de leur entourage.

En conséquence, à l'heure actuelle, il n'est pas recommandé de se procurer des masques hors de ces situations et les masques FFP2 sont réservés aux professionnels de santé.

Par ailleurs, le Ministère chargé de la santé anticipe la phase épidémique et travaille sur l'ouverture de lignes supplémentaires de production de masques.

Les gestes barrières, comme notamment se laver les mains régulièrement ou utiliser des gels hydro-alcooliques, sont des réflexes incontournables à adopter pour se protéger de la maladie comme pour se protéger des autres virus qui circulent en période hivernale.

- La conduite à tenir pour la population -

Au retour et dans les 14 jours suivant un séjour dans une zone où circule activement le virus « Chine (Chine continentale, Hong Kong, Macao), Singapour, Corée du Sud, régions de Lombardie et de Vénétie en Italie » :

- ☞ Surveillez votre température 2 fois par jour
- ☞ Surveillez l'apparition de symptômes d'infection respiratoire (toux, difficultés à respirer...)
- ☞ Portez un masque chirurgical lorsque vous êtes en face d'une autre personne et lorsque vous devez sortir
- ☞ Lavez-vous les mains régulièrement ou utilisez une solution hydro-alcoolique
- ☞ **Évitez tout contact avec les personnes fragiles** (femmes enceintes, malades chroniques, personnes âgées...)
- ☞ **Évitez de fréquenter des lieux où se trouvent des personnes fragiles** (hôpitaux, maternités, structures d'hébergement pour personnes âgées...)
- ☞ Évitez toute sortie non indispensable (grands rassemblements, restaurants, cinéma...)
- ☞ **Travailleurs/étudiants : dans la mesure du possible, privilégiez le télétravail** et évitez les contacts proches (réunions, ascenseurs, cantine...)
- ☞ **Les enfants, collégiens, lycéens ne doivent pas être envoyés à la crèche, à l'école, au collège ou au lycée** compte tenu de la difficulté à leur faire porter un masque toute la journée.

En cas de fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés à respirer :

- ☞ **Contactez rapidement le SAMU Centre 15 en signalant votre voyage**
- ☞ Évitez tout contact avec votre entourage, conservez votre masque
- ☞ **Ne vous rendez pas directement chez le médecin, ni aux urgences de l'hôpital**

-Le numéro vert pour toutes questions non-médicales-



Les informations sur le coronavirus sur le site du Ministère des solidarités et de la santé à destination des voyageurs, des travailleurs, etc...)

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

La page spécifique pour les professionnels de santé sur le site du Ministère :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/coronavirus-PS>)

Liste des établissements	Département	Nom
1^{er} ligne	33	CHU Bordeaux
	86	CHU Poitiers
	87	CHU Limoges
2^{ème} ligne	16	CH Angoulême
	17	CH La Rochelle
	17	CH Saintonge
	19	CH Brive
	24	CH Périgueux
	33	CH Libourne
	40	CH Mont-de-Marsan
	40	CH Dax
	47	CH Agen
	64	CH Pau
	64	CH Côte Basque
	79	CH Niort
Autres établissements disposant d'un SAMU et sollicités de manière identique que les établissements de 2 ^{ème} ligne	19	CH Tulle
	23	CH Guéret
Tous les établissements de santé de la région : augmentation de 10% de leur capacité d'accueil		

Contact presse :
Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine
Département communication
05 47 47 31 45
ars-na-communication@ars.sante.fr